



PÉTITION À :

Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
Émir du Qatar

Son Excellence Cheikh Khalid bin Khalifa bin Abdulaziz Al Thani
Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur du Qatar

10 décembre 2021 - Journée des droits de l'homme

Votre Altesse,
Votre Excellence,

En tant que membres/sympathisants de l'ACAT-Suisse, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2021, nous exprimons notre vive préoccupation à propos

de la situation de milliers d'étrangères et étrangers travaillant au Qatar,

en particulier de celles et ceux œuvrant à la mise sur pied de la Coupe du monde de football de 2022. Depuis l'attribution au Qatar de l'organisation de cet événement, des milliers de travailleurs, en grande partie étrangers, sont décédés sur les chantiers liés à ce projet à cause des conditions de travail et de climat très dures, ainsi que du manque de protection à leur égard. Et ce, souvent sans que leurs familles en aient été informées, ni indemnisées. En 2020, le Qatar a aboli le système très controversé de la « Kafala ». Cette décision est à saluer. Cependant, de nombreuses lacunes existent encore dans la protection des droits des travailleuses et travailleurs au Qatar. Afin d'y remédier durablement, nous vous enjoignons urgemment à :

- **enquêter sur les décès** ayant eu lieu dans le cadre des préparatifs de la coupe du monde, **établir les responsabilités**, poursuivre et juger les responsables ainsi qu'**accorder une indemnisation et une réparation équitables et adéquates aux familles des victimes** ;
- **augmenter le nombre de contrôles** sur les conditions de travail des ouvrier.e.s engagé.e.s par des personnes ou par des entreprises privées ou étatiques, et **instaurer une période de repos** obligatoire proportionnelle aux conditions climatiques et au type de travail effectué ;
- exiger des médecins légistes l'établissement d'un certificat détaillant **les causes précises des décès** et répondant aux normes internationales médicales en la matière, avec l'obligation d'**effectuer une autopsie** dans les cas de mort suspecte, soudaine ou sans cause établie ;
- créer, au niveau national, **un système efficace d'enregistrement des décès** et de leurs causes avec l'obligation de transmettre rapidement les informations recueillies aux familles concernées, au Qatar ou à l'étranger.

Le Qatar est notamment Partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. **Ces traités obligent le Qatar à protéger le droit à la vie de toute personne, y compris celle des travailleuses et travailleurs étranger.e.s, et à leur garantir des conditions de travail dignes et un environnement sain. Ces traités obligent aussi le Qatar à veiller à ce que les employeurs garantissent et respectent ces droits.**

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous adressons, Votre Altesse, Votre Excellence, nos salutations respectueuses.

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

	Nom et prénom	Adresse	Signature
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			

Pétition en ligne et plus d’informations sur :

www.acat.ch > « Agir » > « Journée des droits de l’homme »



Merci de renvoyer cette feuille de signatures (entièrement ou partiellement remplie)

d’ici au 28 février 2022 à :

ACAT-Suisse, « Journée Droits de l’Homme 2021 », Case postale, 3001 Berne

Un grand merci de votre engagement et de votre soutien !